

UNAN 56

CA du 9/11/2024 – COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNAN 56, Union des Associations de Navigateurs du Morbihan, fédère 27 associations dans le Morbihan, premier département de France pour la plaisance. L'UNAN 56 a été créée il y a 32 ans afin d'aider les associations adhérentes à agir utilement pour l'avenir de la plaisance et de la pêche de plaisance sur leur territoire tout en prenant en compte les enjeux climatiques et environnementaux ainsi que les évolutions réglementaires. L'UNAN 56 est partenaire de l'UNAN France qui intervient dans les instances nationales.

Afin de fournir aux associations adhérentes les expertises qui leur sont nécessaires, l'UNAN 56 est organisée en sept groupes de travail (GT) permanents :

- GT Environnement
- GT Ports
- GT ZMEL (zones de mouillages)
- GT Pêche
- GT Sécurité et balisage
- GT Animations
- GT Communication

Ces GT représentent une quarantaine de bénévoles se réunissant régulièrement pour répondre aux problèmes en cours en partageant leurs expertises et le suivi des dossiers.

L'UNAN 56 entretient des relations régulières avec les organismes concernés comme la Région, le Département, la DDTM, la CPM (Compagnie des Ports du Morbihan), la SNSM, le CROSS Etel, le Parc Naturel du Golfe (PNRGM)...

La plaisance et la pêche de plaisance sont-elles dans le Morbihan portées par un courant tranquille vers un avenir apaisé ? Hélas non, les évolutions réglementaires, pas toujours cohérentes, les problèmes d'environnement, la biodiversité, l'évolution des pratiques... créent de multiples tourbillons à l'image du courant de la Jument en grande marée.

Quelques exemples illustrent bien les multiples tâches des GT de l'UNAN 56.

Par exemple, l'UNAN a toujours été favorable à l'installation de mouillages écologiques pour protéger les zones de zostères, lieux de reproduction des morgates et de protection des jeunes poissons. Mais que signifie la protection de ces zones de reproduction lorsque les règlements autorisent les filets professionnels de plusieurs kilomètres détruisant la ressource ?

Les quotas de pêche pour les plaisanciers sont-ils correctement établis en tenant compte de la ressource et de la quantité estimée des prélèvements ?

L'UNAN 56 est favorable au développement des EMR (Energies marines renouvelables) mais avec compétence et sérieux. Quel aurait été l'enjeu environnemental d'hydroliennes dans le Golfe ? Par exemple, les « spécialistes » ont affirmé que les nuisances des hydroliennes

n'affecteraient pas les dauphins car ils ne venaient pas dans le Golfe ; pas plus tard que la semaine dernière, une demi-douzaine sont remontés jusqu'à Arradon. De même, les parcs éoliens en mer sont gérés comme une privatisation de l'espace marin par des producteurs d'électricité au détriment de la circulation des navires et des biotopes marins. Au Pays-Bas, ces parcs sont associés à des récifs artificiels ayant développé la reproduction des poissons, pour le plus grand profit des pêcheurs professionnels comme plaisanciers.

Notre eau de mer n'est-elle pas trop souvent polluée par les bassins versants au détriment de notre santé et de la conchyliculture ?

Comment bien délimiter les ZPF (Zones de protection renforcée) qui se multiplient ?

Les plaisanciers sont-ils des « vaches à lait » taxables sans limite ? La suppression de l'exonération de la redevance domaniale pour les zones de plates ferait augmenter la redevance d'environ 300% alors que les propriétaires de ces petits bateaux échouables ne sont pas des yachtsmen milliardaires. Quelle opacité parfois dans les budgets de gestion des ports et ZMEL comme dans les opérations de renouvellement d'AOT ou les listes d'attente ?

Quel avenir de la plaisance avec les listes d'attente pour les places de port et en conséquence la multiplication des semirigides surmotorisés mis à l'eau à chaque sortie, l'augmentation de la taille des voiliers, la place croissante de la location, la question d'un permis pour la voile ou la pêche embarquée... ? L'UNAN 56 va engager une réflexion prospective sur la plaisance et la pêche de plaisance dans le Morbihan ; au-delà des multiples problèmes d'actualité, il nous faut penser l'avenir à moyen et long terme. Nous ne devons pas subir notre futur mais le créer.

Contact : Jacques de Certaines

Président de l'UNAN 56

06124810976